

Mots clés :

Adaptation aux changements climatiques,  
adaptation à base communautaire,  
adaptation fondée sur les écosystèmes  
(EbA), développement durable

## Points clés

**Les gouvernements et les acteurs non étatiques** reconnaissent souvent l'EbA comme une approche d'adaptation qui pourrait être hautement rentable et susceptible de fournir des co-avantages significatifs.

**Il est urgent de faire savoir** que l'EbA est une solution économique, sociale et environnementale et de veiller à ce que cette information influence la nouvelle mouture des contributions déterminées au niveau national en 2020.

**Les pays devraient être incités** à fixer des cibles EbA sérieuses et mesurables dans leurs plans nationaux, à rendre compte des progrès accomplis vers leur réalisation dans leurs contributions déterminées au niveau national et à classer l'EbA aux côtés d'autres éléments clés du développement durable.

**Les plateformes qui financent ou soutiennent les stratégies d'atténuation et de résilience** — telles qu'ONU-REDD, le Fonds vert pour le climat ou des initiatives bilatérales — devraient adopter une approche plus holistique en faisant la promotion de l'EbA et de ses co-avantages pour le développement durable.

## Adaptation fondée sur les écosystèmes : formule gagnante pour la durabilité face au réchauffement

Beaucoup d'accords sur l'environnement reconnaissent que l'appauvrissement des écosystèmes limite les capacités à s'adapter aux changements climatiques et que les approches prônant l'adaptation fondée sur les écosystèmes (EbA) devraient être exploitées en priorité. L'EbA offre le potentiel d'accroître la capacité adaptative et la résilience sociale et écologique aux changements climatiques des pays développés et en développement. Si seulement 23 des 162 contributions prévues déterminées au niveau national (couvrant 189 pays) soumises aux Nations Unies font expressément référence à l'EbA, 109 parlent de l'adaptation en termes de visions orientées sur les écosystèmes. Toutefois, ces visions se traduisent rarement en cibles concrètes et peu impliquent les communautés locales. Cette note souligne des mesures à prendre pour accroître l'acceptation de l'EbA dans les plans d'action nationaux et garantir sa mise en œuvre.

Sachant que le réchauffement planétaire risque de dépasser une hausse de 1,5°C d'ici à l'an 2100,<sup>1</sup> l'adaptation aux changements climatiques est sans doute le plus grand défi auquel est confrontée l'humanité. Ici nous examinons en quoi l'adaptation fondée sur les écosystèmes (EbA) a le potentiel de relever ce défi.

### Qu'est-ce que l'EbA ?

La définition communément acceptée de l'EbA est « le recours à la biodiversité et aux services écosystémiques aux fins d'aider les populations à s'adapter aux effets adverses des changements climatiques ».<sup>2</sup> L'EbA peut « comprendre une gestion durable, une conservation et une restauration des écosystèmes faisant partie d'une stratégie générale d'adaptation qui tient compte

des multiples co-avantages sociaux, économiques et culturels procurés aux communautés locales ».<sup>3</sup> Parmi les exemples, on peut citer la restauration des écosystèmes côtiers pour protéger les communautés des ondes de tempête,<sup>4</sup> l'utilisation d'arbres d'ombrage dans les plantations de café pour stabiliser la production dans des climats plus secs et plus variables<sup>5,6</sup> ou la restauration des forêts dans les eaux d'amont et les zones ripariennes pour réguler les approvisionnements en eau et protéger les communautés des inondations.<sup>7</sup> L'EbA peut fournir de nombreux avantages en plus de l'adaptation, tels qu'un stockage du carbone, des services de pollinisation ou la diversification des moyens de subsistance. Bien qu'elle s'inscrive en complément d'approches classiques de gestion des ressources naturelles et

## *Pour renforcer les capacités et la résilience, l'EbA doit être mise en œuvre au moyen d'approches communautaires participatives*

de la biodiversité, l'EbA s'en démarque car elle se concentre sur les besoins et les avantages d'adaptation, qu'elle replace dans le contexte d'une stratégie globale d'adaptation.<sup>8</sup> Elle place aussi les gens au cœur du système car elle

implique des approches communautaires participatives.<sup>9,10</sup>

### **L'EbA comme approche transversale**

L'EbA est un concept fédérateur dans plusieurs cadres internationaux de politique de développement durable. L'accent qu'elle met sur

la restauration et la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques ainsi que sur l'accroissement de la connectivité des habitats aide les pays à satisfaire à leurs obligations aux termes de la Convention sur la diversité biologique (CDB). En offrant des co-avantages tels que le piégeage du carbone, l'EbA aide les pays à honorer leurs objectifs d'atténuation aux termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). En augmentant la résilience des communautés vulnérables, l'EbA aide les pays à honorer leurs engagements aux termes du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. L'EbA suppose souvent la préservation ou la restauration de la capacité des écosystèmes à réguler les cycles de l'eau et à ce titre elle s'aligne sur les objectifs de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD). L'EbA promeut la durabilité dans des secteurs tels que l'agriculture, la foresterie, l'énergie, l'eau, la justice sociale, l'éducation et la diversification des moyens de subsistance, ce qui contribue à la réalisation des Objectifs de développement durable.

### **L'EbA dans les accords internationaux**

Bien que les communautés aient employé les ressources naturelles depuis des millénaires pour atténuer les effets des conditions climatiques adverses, ce n'est que ces dernières années que l'EbA est parvenue à s'imposer dans les politiques internationales. En 2001, la CDB a reconnu que la biodiversité et les écosystèmes pourraient être utilisés pour aider les gens à s'adapter aux changements climatiques et en 2004 elle a reconnu que les approches écosystémiques pouvaient servir de base à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets. En 2008, la CDB a formellement défini l'EbA comme « l'utilisation d'activités de

gestion des écosystèmes pour appuyer l'adaptation sociétale ». La définition a été affinée en 2009 et 2010 pour devenir expressément axée sur les gens.

D'autres grandes conventions internationales ont incorporé l'EbA dans leurs textes en 2010-12. L'EbA est désormais reconnue comme un instrument de politique transversale, le Plan d'action sur l'Adaptation de Rio+20 décrivant l'approche comme un outil de planification pour réaliser une synergie entre les Conventions de Rio.<sup>11</sup> Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a reconnu l'importance de l'EbA en publiant des directives opérationnelles pour aider à établir l'EbA dans des projets d'envergure mondiale.<sup>12</sup>

Depuis 2013, l'accent a été mis sur l'intégration de l'EbA dans les politiques nationales en conformité avec les Conventions de Rio, telles que les Programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, les Plans nationaux d'adaptation, les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (NBSAP) et les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN). Toutefois, pour soutenir ce processus d'intégration, il faut des données robustes sur l'efficacité économique, sociale et environnementale de l'EbA par rapport à des options à base d'infrastructures ou autres.<sup>13-15</sup>

### **L'EbA dans l'Accord de Paris**

Le rôle de l'EbA dans l'Accord de Paris de la CCNUCC est particulièrement important. Récemment signé par 177 nations, l'Accord de Paris jouit d'un élan politique majeur. Les analyses et les débats se sont concentrés sur les cibles d'atténuation de l'accord en se demandant si elles étaient suffisamment ambitieuses pour limiter le réchauffement à 1,5°C au-dessus des niveaux pré-industriels.<sup>1</sup> Mais l'accord traite aussi de l'adaptation, dans le but de « renforcer les capacités d'adaptation, accroître la résilience aux changements climatiques et réduire la vulnérabilité à ces changements climatiques, en vue de contribuer au développement durable et de garantir une riposte adéquate en matière d'adaptation dans le contexte de l'objectif de température » (Article 7.1). L'accord appelle ses parties à poursuivre des actions « sur la base de l'équité, et dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté » (Article 4.1). Les pays ayant ratifié l'accord sont obligés de soumettre leurs nouvelles CPDN tous les cinq ans et, dans leur soumission, ils devront rendre compte des progrès accomplis vers la réalisation des cibles.

Une EbA efficace devrait accroître la capacité d'adaptation tout en promouvant le développement durable et l'équité. Par conséquent, la mise en œuvre adéquate de

L'EbA aidera les pays à honorer leurs obligations aux termes de l'Accord de Paris. Pour déterminer dans quelle mesure les signataires se sont engagés à recourir à l'EbA, nous avons passé en revue l'élément d'adaptation des 162 CPDN soumises à la CCNUCC.

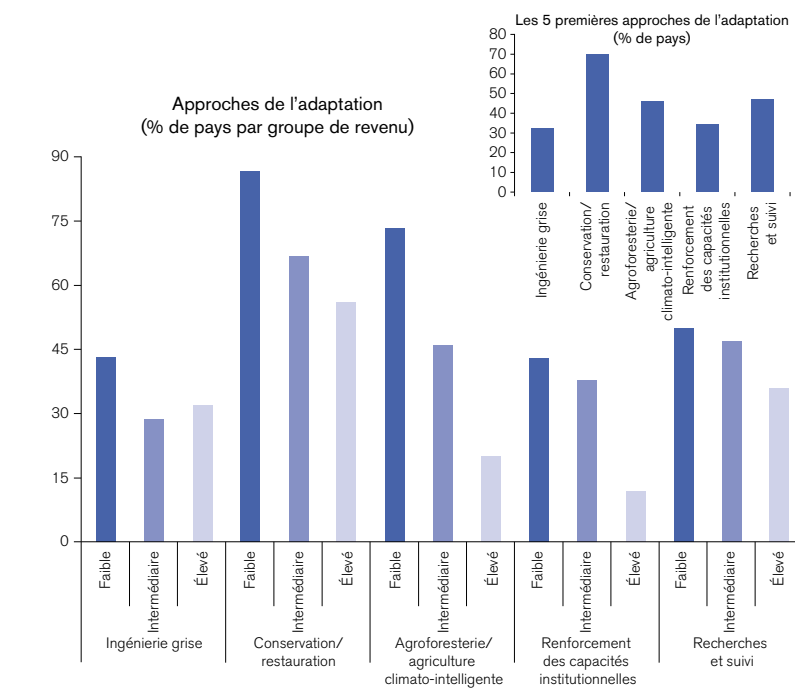
## Pourquoi s'adapter et comment ?

La plupart des CPDN font une place de choix aux écosystèmes et à la biodiversité. Sur les 162 CPDN passées en revue, 137 (85 pour cent) ont des éléments d'adaptation distincts. Sur ce chiffre, 120 (88 pour cent) renferment les termes « écosystème » ou « biodiversité », leur emploi survenant le plus fréquemment dans les CPDN des pays tropicaux et sous-tropicaux à revenu intermédiaire et à faible revenu. Sur les CPDN comportant un élément d'adaptation, 64 pour cent reconnaissent la perte de biodiversité et la détérioration des écosystèmes comme des problèmes qui justifient une planification de l'adaptation et juste un peu plus de la moitié reconnaissent la « biodiversité » comme un secteur distinct à risque en raison du changement climatique. La conservation ou la restauration d'un ou plusieurs écosystèmes est l'action d'adaptation la plus communément citée comme étant en cours ou prévu ; vient ensuite l'agroforesterie (voir Figure 1). Les approches d'ingénierie sont expressément incluses dans les plans d'adaptation de 49 CPDN seulement, et parmi celles-ci toutes sauf six font aussi référence à l'EbA de manière explicite ou autre.

## L'importance de l'EbA dans les CPDN

Vingt-trois CPDN (17 pour cent) font expressément mention de l'EbA. Sur celles-ci, neuf proviennent de pays les moins avancés et toutes sauf une (Arménie) ont été soumises par des pays tropicaux ou sous-tropicaux riches en biodiversité et/ou particulièrement vulnérables aux changements climatiques. L'EbA occupe une place particulièrement importante dans les CPDN soumises par le Bangladesh, le Costa Rica, le Laos, le Mexique, le Myanmar, le Népal, les Seychelles, Vanuatu et le Viet Nam. Quelques pays (p. ex. le Pérou et les Seychelles) décrivent des activités EbA en cours mais la plupart présentent l'EbA comme une priorité future. Le Mexique est le seul pays qui cite la définition de l'EbA énoncée dans la CDB et qui liste l'EbA comme l'un des trois grands thèmes d'adaptation proposés (elle figure aux côtés de « l'adaptation du secteur social » et de « l'adaptation des infrastructures stratégiques et des systèmes productifs »). Le Mexique donne six cibles réalistes pour la mise en œuvre de l'EbA en

**Figure 1. Les cinq premières approches de l'adaptation aux changements climatiques, telles qu'indiquées par les pays dans leurs contributions prévues déterminées au niveau national**



2020-30 en se concentrant sur la conservation et la restauration des écosystèmes.

Bien que seuls 23 pays fassent expressément mention de l'EbA, il y en a beaucoup plus qui ont une vision de l'adaptation orientée sur les écosystèmes et qui proposent une gamme d'actions de conservation, de restauration, d'agroforesterie et d'approches communautaires pour concrétiser ces visions, par exemple la Mongolie, la Guinée ou la Bolivie.

Nous avons trouvé que 109 pays pratiquent implicitement l'EbA ou prévoient de le faire. Bien que seuls cinq pays africains fassent référence à l'EbA dans leur CPDN, 44 l'englobent implicitement. En Amérique latine et dans les Caraïbes, huit pays incluent l'EbA mais 18 prévoient implicitement de la pratiquer alors qu'en Asie et dans le Pacifique, six pays en font expressément mention mais 18 autres l'envisagent de façon implicite.

## Des cibles mesurables et localement significatives

Beaucoup de pays expriment un engagement théorique envers l'EbA mais il est rare qu'il se traduise en cibles claires. Même si des cibles mesurables sont fixées, il est difficile de savoir si elles seront suffisantes pour satisfaire aux besoins d'adaptation des communautés et des écosystèmes concernés. Sur les 23 pays qui font expressément mention de l'EbA, huit ont des

cibles mesurables, trois ont des cibles générales mais essentiellement non mesurables et les autres n'ont pas de cibles (p. ex. le Laos) ou renvoient aux plans nationaux aux fins d'adaptation pour obtenir des détails (p. ex. le Népal). Sur les pays qui mettent en œuvre ou qui prévoient de mettre en œuvre l'EbA implicitement, ce sont les pays africains qui lui accordent le plus de poids : les CPDN de 25 pays d'Afrique ont des plans d'adaptation détaillés et certaines cibles mesurables de l'EbA. En Amérique latine et en Asie du Sud-Est, seules une poignée de CPDN renferment des cibles EbA mesurables. Ce constat est préoccupant, sachant que ces deux régions recèlent une grande part de la biodiversité mondiale et certaines des communautés les plus vulnérables.

Les cibles mesurables portent généralement sur la conservation ou la restauration de zones d'habitat spécifiques dans un délai donné (p. ex. Madagascar ou le Mexique). Certaines cibles mesurables sont axées sur la dissémination de savoir ou de recherches (p. ex. l'Angola).

Le plus souvent, les pays citent des objectifs généraux qui sont difficiles à mesurer (p. ex. le Maroc ou le Soudan du Sud).

Pour accroître la résilience sociale et la capacité d'adaptation, notamment dans les pays à faible revenu où les moyens de subsistance sont fortement tributaires des ressources naturelles, les activités de l'EbA devraient être mises en œuvre en utilisant des approches communautaires participatives.<sup>15</sup> Pourtant, seuls 22 pour cent des pays qui décrivent des activités d'EbA dans leurs CPDN font référence à l'implication des communautés locales.

Les activités d'EbA devraient être conçues à la lumière du meilleur de la science mais il est difficile de voir si les cibles EbA énoncées dans les CPDN découlent d'une appréciation scientifique des effets des différentes pratiques de gestion sur les écosystèmes ou tiennent compte des

scénarios futurs de changement climatique. Un défi consiste à baser la planification future de l'adaptation sur les besoins locaux et sur l'état actuel de la science des écosystèmes et du climat.

## Conclusion

L'EbA est au cœur de la vision de l'adaptation de nombreux pays mais certains des pays jouissant d'une grande biodiversité et particulièrement vulnérables n'en font pas mention dans leurs plans d'adaptation. Peu de pays englobent des cibles claires et mesurables permettant d'évaluer les progrès accomplis vers la mise en œuvre ; ils sont encore moins nombreux à reconnaître l'importance de la participation des communautés locales. Compte tenu de l'énorme potentiel de l'EbA pour aider les pays à atteindre un développement durable et équitable dans le contexte du réchauffement planétaire, il est urgent de définir des cibles mesurables et d'impliquer les communautés.

Beaucoup d'organisations à travers le monde évaluent l'efficacité de l'EbA et elles ont besoin de diffuser leur savoir pour faire la lumière sur les stratégies optimales d'EbA. Le principal défi consiste à renforcer les capacités des communautés afin de développer des plans d'adaptation robustes qui soient ajustés à leurs besoins économiques, sociaux et environnementaux, d'accéder à des niveaux adéquats de financement pour finalement déployer l'EbA à l'échelle pour le bienfait de l'humanité et de la planète.

## Nathalie Seddon, Xiaoting Hou-Jones, Tom Pye, Hannah Reid, Dilys Roe, Danielle Mountain et Ali Raza Rizvi

Nathalie Seddon est professeure de biodiversité à l'Université d'Oxford et experte invitée à l'IIED. Xiaoting Hou-Jones est chercheuse (forêts et biodiversité) à l'IIED. Tom Pye est stagiaire à l'IIED. Hannah Reid est associée de recherche à l'IIED. Dilys Roe est chercheuse principale et chef d'équipe (biodiversité) à l'IIED. Danielle Mountain est stagiaire à l'UICN. Ali Raza Rizvi est chargé de programme (adaptation fondée sur les écosystèmes) à l'UICN.



## Knowledge Products

L'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) promeut le développement durable, en reliant les priorités locales aux défis mondiaux. Nous soutenons certaines des personnes les plus vulnérables du monde pour mieux faire entendre leurs voix dans la prise de décisions.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) aide à trouver des solutions pratiques aux problèmes de l'environnement et du développement. Le travail de l'UICN est axé sur la valorisation et la conservation de la nature, la garantie d'une gouvernance efficace et équitable de son utilisation et la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour faire face aux défis mondiaux dans le domaine du climat, de l'alimentation et du développement.

## Contact

Nathalie Seddon  
Nathalie.seddon@iied.org

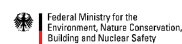
80–86 Gray's Inn Road  
London, WC1X 8NH  
Royaume-Uni

Tél : +44 (0)20 3463 7399  
Fax : +44 (0)20 3514 9055  
www.iied.org

IIED invite les réactions et commentaires sur : @IIED et www.facebook.com/theiied

Ce projet fait partie de l'Initiative internationale pour le climat (IKI). Le ministère fédéral allemand pour l'Environnement, la Conservation de la nature, la Construction et la Sécurité nucléaire (BMUB) soutient cette initiative sur la base d'une décision adoptée par le Bundestag allemand.

Supported by:



based on a decision of the German Bundestag

## Notes

<sup>1</sup> Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2015) *Rapport de synthèse sur l'effet global des contributions prévues déterminées au niveau national*. / <sup>2</sup> Convention sur la diversité biologique (2009) *Connecting biodiversity and climate change mitigation and adaptation*. Rapport de la deuxième réunion du groupe spécial d'experts techniques sur la biodiversité et les changements climatiques. CBD Technical Series No. 41. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal, Canada. / <sup>3</sup> Convention sur la diversité biologique (2010) Décision adoptée par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa dixième réunion. X/33. UNEP/CBD/COP/DEC/X/33. / <sup>4</sup> Das, S et Vincent, JR (2009) Mangroves protected villages and reduced death toll during Indian super cyclone. *Proceedings of the National Academy of Sciences* 106(8) 7357–60. / <sup>5</sup> Lin, BB (2007) Agroforestry management as an adaptive strategy against potential microclimate extremes in coffee agriculture. *Agriculture and Forest Meteorology* 144(1) 85–94. / <sup>6</sup> Philpott, SM et al. (2008) A multi-scale assessment of hurricane impacts on agricultural landscapes based on land use and topographic features. *Agriculture, Ecosystems and Environment* 128(1) 12–20. / <sup>7</sup> Daignault, A et al. (2016) Dredging versus hedging: comparing hard infrastructure to ecosystem-based adaptation to flooding. *Ecological Economics* 122 25–35. / <sup>8</sup> Vignola R et al. (2015) Ecosystem-based adaptation for smallholder farmers: Definitions, opportunities and constraints. *Agriculture, Ecosystems and Environment* 211 126–32. / <sup>9</sup> GIZ (2012) *Ecosystem-based adaptation (EbA): a new approach to advance natural solutions for climate change adaptation across different sectors*, Bonn. / <sup>10</sup> Seddon, N et al. (2016) *Ecosystem-based approaches to adaptation: strengthening the evidence and informing policy*. Institut international pour l'environnement et le développement, Londres. / <sup>11</sup> Convention sur la diversité biologique et al. (2012) *The Rio Conventions: action on adaptation*. Convention sur la diversité biologique, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. / <sup>12</sup> Fonds pour l'environnement mondial (2012) *Operational guidelines on ecosystem-based approaches to adaptation*, Washington, DC. / <sup>13</sup> Doswald, N et al. (2014) Effectiveness of ecosystem-based approaches for adaptation: review of the evidence-base. *Climate and Development* 6(2) 185–201. / <sup>14</sup> Jones, HP et al. (2012) Harnessing nature to help people adapt to climate change. *Nature Climate Change* 2(7) 504–9. / <sup>15</sup> Travers, A et al. (2012) *Ecosystem-based adaptation guidance: moving from principles to practice*. Document de travail. Programme des Nations Unies pour l'environnement.